



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/23



ID : 031-213103419-20231215-D2023_048-DE

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 15 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 19

Madame Chantal AYGAT, Maire,

Madame Patricia OGRODNIK,

Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjointes au Maire,

Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Michèle SANTACREU,

Sylviane GABEZ, Céline BREIL et Barbara KIRCH, conseillères municipales,

Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel

HANNE, Franc CORTESE et Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 8

Madame Alexandrine MOUCHET donne procuration à Madame Michèle SANTACREU,

Madame Nelly AUGUSTE donne procuration à Madame Barbara KIRCH,

Madame Virginie LARROUX donne procuration à Monsieur Laurent LESUEUR,

Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,

Madame Monique NICODEMO-SIMION donne procuration à Monsieur Patrick DI BENEDETTO,

Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX,

Monsieur Fabrice MARTINEZ donne procuration à Madame Chantal AYGAT,

Madame Sophie CIECKO donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Jean-Luc FOURQUET

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers votants : 27

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date d'affichage : 08 décembre 2023

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Finances locales : Subventions
Projet de construction d'une halle couverte : Actualisation du coût de l'opération et
modification du plan de financement

DÉLIBÉRATION 2023-048

Exposé :

Par délibération n°2022-060, le conseil municipal de Merville décidait d'approuver le lancement de l'opération relative à la construction d'une halle couverte et formulait donc des demandes de subventions auprès de nos partenaires institutionnels pour l'exercice budgétaire 2023.

Il s'avère que sur la même année, l'assemblée délibérante donnait également son accord pour la réalisation du projet de complexe sportif. En conséquence, nous avons priorisé l'accompagnement financier de l'Etat, de la région OCCITANIE et du conseil départemental de la Haute-Garonne sur ce dernier projet, beaucoup plus conséquent.

Néanmoins, la commune a la possibilité de proroger les demandes de subventions concernant la halle couverte sur la programmation 2024 de nos partenaires financiers. Depuis décembre dernier, le projet a évolué de façon notable et le coût de réalisation a été affiné. Il s'élève désormais à 424 532.51 € HT soit 509 439.01 € TTC.

Au regard de l'actualisation de ce coût, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES

COUT DE L'OPERATION :

TRAVAUX	424 532.51 € HT
---------	-----------------

COUT SUBVENTIONNABLE :

TRAVAUX	424 532.51 € HT
TOTAL GENERAL :	424 532.51 € HT

RECETTES

Etat (DETR ou DSIL))	23.55%	100 000.00 €
Conseil Départemental 31	23.55%	100 000.00 €
Conseil Régional Occitanie	23.55%	100 000.00 €
Commune	29.35%	124 532.51 €
TOTAL GENERAL :	100%	424 532.51 € HT

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

Recevoir

ID : 031-213103419-20231215-D2023_048-DE

REITERE l'approbation du lancement de cette opération,

RENOUVELLE la demande de subvention formulée auprès de nos partenaires financiers,

APPROUVE l'actualisation du coût de ce projet ainsi que le plan de financement précité,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 18 décembre 2023,



